

La progression de l'allongement de la durée pourrait être la suivante :

À partir de	Services actifs nécessaires	Âge de départ après réforme	Durée d'assurance nécessaire
1er juillet 2011	15 ans et 4 mois	55 ans et 4 mois	40,75
1er janvier 2012	15 ans et 8 mois	55 ans et 8mois	41
1er janvier 2013	16 ans	56 ans	41,25 *
1er janvier 2014	16 ans et 4 mois	56 ans et 4 mois	41,25 *
1er janvier 2015	16 ans et 8mois	56 ans et 8 mois	
1er janvier 2016	17 ans	57 ans	

- formulé ainsi dans le document présenté le 16 juin par le Ministère du Travail
- Pour les années suivantes, on en reste à des hypothèses de l'INSEE.